122

L'academie royale des belles lettres, sciences et arts de Bordeaux, publie dans le journal Encyclopédique du mois de 9bre 1780 que, cédant aux instances d'une mere de famille respectable, qui s'est attendrie sur le sort dont elle voit menacées les filles qu'elle chérit, par une incommodité jusqu'icy rebelle à tous les remedes, et convaincue que rien de ce qui peut tendre au soulagement de l'humanité n'est indigne de fixer l'attention d'un corps académique qui embrasse le cercle entier des sciences dans l'objet de ses travaux, cette Compagnie annonce que cette mere a consacré une somme de 300tt. pour lui etre delivrée, au jugement de l'académie, comme prix extraordinaire, en 1782, à l'auteur du meilleur memoire où l'on indiquera les ouvrages qui traitent du lecto minctio (incontinence d'urine pendant la nuit); quelle est la cause ou manifeste ou cachée; quels sont les principes de cette infirmité, qu'elle soit habituelle, ou par périodes reguliers, ou à des intervalles inegaux; quels sont les differens remedes qui ont été proposés pour la guerir, et ceux enfin qu'une experience constante peut faire regarder comme spécifiques. Elle ajoute, en se conformant aux conditions qui lui ont été tracées, que si quelque personne osoit avoir

26

de l'humanité pour vouloir la secourir sans prétendre à la Couronne académique, donne dans l'intervalle des deux années qu'on accorde aux auteurs qui voudront travailler sur ce sujet, la recette d'un remède que les commissaires qui seront désignés par l'académie, auront jugé efficace, et dont l'emploi par leurs soins, aura été suivi d'un heureux succès sur une de ces filles infortunées, il lui sera donné une somme particulière de 150.tt sans que cela diminue en rien le montant du prix proposé à l'échéance du délai, quelque soit l'auteur qui vienne à l'obtenir. Les ouvrages, écrits en françois ou en latin, seront addressés, francs de port, à M. de la montaigne, conseiller au parlement de Guyenne, avant le 1. avril des années dans lesquelles ces différens prix doivent être adjugés.

La séance publique est le 25 aoust.